

Ingénieur navigabilité et certification aéronautiques (MS)

RNCP39574 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Code(s) NSF	110, 200, 253
Formacode(s)	31814, 42863, 23613, 31624
Code(s) ROME	H1402, H1206, H2502
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	01/10/2024
Date d'échéance	01/10/2029

Certificateur(s)

Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace de Toulouse (ISAE)<http://www.isae.fr>**ECOLE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE · SIRET : 19311256200015****ECOLE DE L'AIR ET DE L'ESPACE · SIRET : 13002454000010**

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La certification vise à répondre aux besoins des exploitants et des constructeurs aéronautiques, civils et militaires, pour adapter en permanence les procédures de certification et de navigabilité. Les futurs certifiés construiront une vision systémique leur permettant d'appréhender les enjeux à la fois de certification des aéronefs, intégrant les nouvelles technologies ainsi que de nouveaux modes opératoires, dans un contexte mouvant.

Le contexte aéronautique est marqué par une croissance significative du nombre d'aéronefs en service, depuis la sortie COVID. Le lancement de nouveaux programmes constructeurs, l'émergence de nouvelles architectures d'aéronefs grâce à l'introduction de nouvelles technologies et le développement de nouvelles mobilités (aérienne urbaine, avions électriques, drones...), nécessite un haut niveau d'expertise.

Dans ce cadre, les exigences sociétales et réglementaires restent toujours guidées par un très haut niveau de sécurité et par les enjeux climatiques actuels. Face à ces enjeux, les autorités de sécurité aérienne réajustent en permanence les évolutions réglementaires.

ACTIVITÉS VISÉES

Analyse de la réglementation applicable pour concevoir des activités de certification initiale ou opérationnelle.

Elaboration et justification du programme de certification, de la rédaction du dossier à la présentation aux autorités européennes ou internationales (pré et post certificat de type).

Veille réglementaire et technique appliquées aux standards aéronautiques de certification.

Management de projets de certification, en coordonnant les équipes impliquées, de la spécificité du besoin jusqu'à sa mise en œuvre, dans le respect de la réglementation applicable.

Conduite des analyses de sécurité d'un aéronef, de ses systèmes et de leurs modes de fonctionnement en accord avec les exigences de conception en s'appuyant sur la réglementation EASA et les standards applicables.

Détermination des exigences de certification applicables pour un aéronef et ses systèmes, ou leur modification

Elaboration d'un programme de certification en planifiant les activités portant sur l'aéronef et ses systèmes (logiciels, composants électroniques embarqués, dynamique du vol & performance, structure & matériaux, avionique, systèmes de puissance & cabine, moteur & installation propulsive) et sa compatibilité environnementale.

Identification des risques de certification et détermination de stratégies de réduction.

Réalisation d'une veille réglementaire et technologique pour la démonstration de conformité des aéronefs dans le domaine de la sécurité et la protection environnementale.

Elaboration d'une stratégie de certification pour les aéronefs légers, non-conventionnels ou innovants

Veille réglementaire applicable aux aéronefs et technologies innovants.

Elaboration de la base de certification d'un aéronef léger, non conventionnel ou innovant.

Rédaction d'un programme de certification d'un aéronef léger, non conventionnel ou innovant.

Identification des risques inhérents à l'introduction d'une nouvelle technologie dans un aéronef et à sa certification.

Définition et déploiement de mesures correctives et préventives.

Supervision du suivi des événements présentant l'état d'avancement des actions en vue de leur validation par les instances de contrôle pour le maintien de navigabilité.

Supervision des données du maintien de navigabilité d'une flotte civile ou étatique.

Préparation et conduite d'examen de navigabilité d'aéronefs d'Etat.

Veille réglementaire et technique appliquées aux standards aéronautiques de navigabilité civile et militaire.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Analyser les exigences de certification OACI ou militaire applicables en s'appuyant sur les réglementations nationales et européennes pour concevoir et mener les activités de certification depuis la certification de type jusqu'à la délivrance du certificat de navigabilité.
- Elaborer une démarche de certification dans le respect des procédures applicables (certification de type et modifications) en assurant une veille réglementaire auprès des Autorités compétentes afin d'obtenir les différents certificats nécessaires à la mise en service sur le marché de l'aéronef.
- Catégoriser les modifications en fonction de leur nature pour déterminer le processus de certification à mettre en œuvre qui permettra d'assurer le maintien du niveau de sécurité établi lors de la certification de type :
 - processus CPR (Changed Product Rule) de l'EASA
 - processus de STC (Supplemental Type Certificate)
- Déclarer la conformité du produit final à la définition approuvée / certifiée, en s'appuyant sur l'agrément de production (POA) afin d'obtenir la délivrance du certificat de navigabilité par l'Autorité compétente.
- Préparer la certification opérationnelle ETOPS, EFB et OSD en appliquant la réglementation EASA en interaction avec les constructeurs et les exploitants pour obtenir les agréments correspondants.
- Manager un projet de certification dans le respect du planning, des échéances et des coûts en communiquant en anglais avec l'ensemble des acteurs du projet de certification, en prenant en compte la diversité des publics, y compris en situation de handicap pour garantir la production des livrables.
- Évaluer la conception d'un aéronef et de ses systèmes, de leurs modes d'opération et de défaillance y compris celles dues à des phénomènes environnementaux externes (e.g. foudre, givrage, phénomènes électromagnétiques), de leurs émissions (e.g.. bruit, CO2, particules), pour déterminer les exigences de certification applicables.
- Piloter le processus d'analyse de sécurité relatif aux fonctions de l'aéronef par une identification des pannes potentielles de ses systèmes et ses équipements (matériel et logiciels), en fonction de leur degré de criticité et leur probabilité d'occurrence pour atteindre l'objectif de sécurité requis.
- Construire un programme de certification en sélectionnant les exigences applicables et en définissant les moyens et méthodes (e.g. calculs, essais, simulation, analyse de sécurité) à mettre en œuvre pour démontrer la conformité à ces exigences, afin de le soumettre aux autorités compétentes.
- Évaluer la réglementation en vigueur applicable à un domaine de l'avion ou de ses systèmes pour prévoir les évolutions nécessaires pour résoudre, le cas échéant, les risques liés à la certification.
- Produire la synthèse d'un rapport d'enquête technique après accident aérien en expliquant les impacts subséquents sur la réglementation de certification, et la présenter aux différents acteurs concernés y compris en situation de handicap, pour identifier les évolutions et les risques.
- Réaliser une veille réglementaire et normative sur les objectifs internationaux de protection environnementale de l'aviation (OACI) et sur la certification des phénomènes environnementaux pour assurer la sécurité des aéronefs.
- Évaluer le niveau de maturité de la réglementation de certification d'un aéronef innovant pour orienter les futurs travaux de rédaction de nouveaux règlements ou de nouvelles normes, en interaction avec les autorités compétentes.
- Formuler le concept d'opérations d'un aéronef innovant en utilisant les pratiques réglementaires en vigueur pour caractériser le niveau de risques associés et élaborer une stratégie de certification.
- Exploiter le contenu des évolutions réglementaires relatives aux aéronefs et technologies innovants pour orienter des choix de conception et pour les décliner de manière appropriée dans un programme de certification.
- Déterminer les principes et exigences de certification de la réglementation européenne pour rédiger le programme

de certification d'un aéronef léger, non conventionnel ou innovant, en intégrant les évolutions réglementaires en cours pour ces produits innovants et en interaction avec les autorités compétentes.

- Evaluer la complexité et les risques inhérents à une technologie innovante ou disruptive (e.g. avion à hydrogène) pour anticiper la définition d'exigences de certification ou l'adaptation d'exigences existantes.
- Appliquer les exigences réglementaires EASA (part 21) relatives au suivi de navigabilité et à la certification des modifications et réparations, pour s'assurer que l'aéronef répond toujours aux exigences applicables.
- Mettre en place des actions correctives (consignes de navigabilité, service bulletin...) en interface avec les autorités, sur la base de la collecte d'évènement en service et d'investigations techniques préalables, pour rétablir la navigabilité de l'aéronef.
- Appliquer les exigences réglementaires civiles ou militaires relatives au maintien de navigabilité et à la maintenance pour s'assurer de la validité du certificat de navigabilité de l'aéronef en lien avec les autorités compétentes et les constructeurs.
- Réaliser une revue documentaire à partir d'éléments spécifiques à surveiller pour s'assurer du maintien de la navigabilité de l'aéronef étatique en environnement contrôlé afin de produire un examen de sécurité.

Blocs de compétences

RNCP39574BC01 — Manager un programme de certification d'aéronefs

LISTE DE COMPÉTENCES

- Analyser les exigences de certification OACI ou militaire applicables en s'appuyant sur les réglementations nationales et européennes pour concevoir et mener les activités de certification depuis la certification de type jusqu'à la délivrance du certificat de navigabilité.
- Elaborer une démarche de certification dans le respect des procédures applicables (certification de type et modifications) en assurant une veille réglementaire auprès des Autorités compétentes afin d'obtenir les différents certificats nécessaires à la mise en service sur le marché de l'aéronef.
- Catégoriser les modifications en fonction de leur nature pour déterminer le processus de certification à mettre en œuvre qui permettra d'assurer le maintien du niveau de sécurité établi lors de la certification de type :
- processus CPR (Changed Product Rule) de l'EASA
- processus de STC (Supplemental Type Certificate)
- Déclarer la conformité du produit final à la définition approuvée / certifiée, en s'appuyant sur l'agrément de production (POA) afin d'obtenir la délivrance du certificat de navigabilité par l'Autorité compétente.
- Préparer la certification opérationnelle ETOPS, EFB et OSD en appliquant la réglementation EASA en interaction avec les constructeurs et les exploitants pour obtenir les agréments correspondants.
- Manager un projet de certification dans le respect du planning, des échéances et des coûts en communiquant en anglais avec l'ensemble des acteurs du projet de certification, en prenant en compte la diversité des publics, y compris en situation de handicap pour garantir la production des livrables.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Devoir sur table
- Etude de cas
- Mise en situation professionnelle

RNCP39574BC02 — Déterminer la conformité d'un aéronef et de ses systèmes en vue de leur certification

LISTE DE COMPÉTENCES

- Evaluer la conception d'un aéronef et de ses systèmes, de leurs modes d'opération et de défaillance y compris celles dues à des phénomènes environnementaux externes (e.g. foudre, givrage, phénomènes électromagnétiques), de leurs émissions (e.g.. bruit, CO2, particules), pour déterminer les exigences de certification applicables.
- Piloter le processus d'analyse de sécurité relatif aux fonctions de l'aéronef par une identification des pannes potentielles de ses systèmes et ses équipements (matériel et logiciels), en fonction de leur degré de criticité et leur probabilité d'occurrence pour atteindre l'objectif de sécurité requis.
- Construire un programme de certification en sélectionnant les exigences applicables et en définissant les moyens et méthodes (e.g. calculs, essais, simulation, analyse de sécurité) à mettre en œuvre pour démontrer la conformité à ces exigences, afin de le soumettre aux autorités compétentes.
- Evaluer la réglementation en vigueur applicable à un domaine de l'avion ou de ses systèmes pour prévoir les

évolutions nécessaires pour résoudre, le cas échéant, les risques liés à la certification.

- Produire la synthèse d'un rapport d'enquête technique après accident aérien en expliquant les impacts subséquents sur la réglementation de certification, et la présenter aux différents acteurs concernés y compris en situation de handicap, pour identifier les évolutions et les risques.
- Réaliser une veille réglementaire et normative sur les objectifs internationaux de protection environnementale de l'aviation (OACI5) et sur la certification des phénomènes environnementaux pour assurer la sécurité des aéronefs.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Devoir sur table
- Etude de cas
- Mise en situation professionnelle
- Jeu de rôle
- Projet Intégré « Réglementation »

RNCP39574BC03 — Définir une stratégie de certification pour les aéronefs ou technologies innovants

LISTE DE COMPÉTENCES

- Evaluer le niveau de maturité de la réglementation de certification d'un aéronef innovant pour orienter les futurs travaux de rédaction de nouveaux règlements ou de nouvelles normes, en interaction avec les autorités compétentes.
- Formuler le concept d'opérations d'un aéronef innovant en utilisant les pratiques réglementaires en vigueur pour caractériser le niveau de risques associés et élaborer une stratégie de certification.
- Exploiter le contenu des évolutions réglementaires relatives aux aéronefs et technologies innovants pour orienter des choix de conception et pour les décliner de manière appropriée dans un programme de certification.
- Déterminer les principes et exigences de certification de la réglementation européenne pour rédiger le programme de certification d'un aéronef léger, non conventionnel ou innovant, en intégrant les évolutions réglementaires en cours pour ces produits innovants et en interaction avec les autorités compétentes.
- Evaluer la complexité et les risques inhérents à une technologie innovante ou disruptive (e.g. avion à hydrogène) pour anticiper la définition d'exigences de certification ou l'adaptation d'exigences existantes.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Etude de cas
- Devoir sur table

RNCP39574BC04 — Gérer le suivi et maintien de navigabilité d'un aéronef

LISTE DE COMPÉTENCES

- Appliquer les exigences réglementaires EASA (part 21) relatives au suivi de navigabilité et à la certification des modifications et réparations, pour s'assurer que l'aéronef répond toujours aux exigences applicables.
- Mettre en place des actions correctives (consignes de navigabilité, service bulletin...) en interface avec les autorités, sur la base de la collecte d'évènement en service et d'investigations techniques préalables, pour rétablir la navigabilité de l'aéronef.
- Appliquer les exigences réglementaires civiles ou militaires relatives au maintien de navigabilité et à la maintenance pour s'assurer de la validité du certificat de navigabilité de l'aéronef en lien avec les autorités compétentes et les constructeurs.
- Réaliser une revue documentaire à partir d'éléments spécifiques à surveiller pour s'assurer du maintien de la navigabilité de l'aéronef étatique en environnement contrôlé afin de produire un examen de sécurité.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Devoir sur table
- Etude de cas
- Projet Intégré « Suivi De Navigabilité »

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

La France est le seul pays avec les Etats-Unis à disposer d'une industrie complète maîtrisant l'ensemble des compétences nécessaires à la définition et à la construction d'un aéronef, qu'il s'agisse d'avions et hélicoptères civils et militaires, drones, moteurs, missiles, équipements, systèmes de défense, etc. Outre les maîtres d'œuvre, l'industrie aéronautique et spatiale française, avec sa composante défense, est formée d'une chaîne de fournisseurs qui couvre

tous les savoir-faire nécessaires à l'élaboration complète d'un programme civil ou militaire.

L'Ingénieur navigabilité et certification aéronautiques peut donc apporter son expertise dans plusieurs types d'organisations, publiques ou privées, au niveau national, européen, ou international. Il exerce dans différents types de structures :

- Les Autorités supranationales de l'aviation civile en charge de la standardisation et de la normalisation en matière de sécurité aérienne, telles que l'Agence Européenne de la Sécurité Aérienne (EASA) et l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI).
- Les Autorités de l'Aviation Civile de chaque état ; En France, cette autorité est la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile (DSAC), elle est l'un des piliers de la Direction de la Générale de l'Aviation Civile (DGAC)
- Les constructeurs d'aéronefs (civils, et également militaires) ((ex, Airbus, ATR, Dassault, ..)
- Les équipementiers aéronautiques (ex, Safran, ..)
- Les organismes de maintenance d'aéronefs
- Les prestataires de service de la navigation aérienne
- Les sociétés d'ingénierie, intervenant dans le domaine de la sécurité aérienne (ex, AKKA services, ..)
- Les aéroports et les exploitants d'aérodromes ;
- Les organismes de formation : tout organisme formant des pilotes, des personnels de maintenance ou des contrôleurs aériens, que cet organisme soit agréé ou qu'il souhaite l'être.
- Les compagnies aériennes effectuant ou voulant effectuer du transport de passagers ou de fret

La sécurité aérienne et donc la certification concerne tous les organismes précités, quelle que soit leur taille.

- TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES**
- Le métier d'ingénieur en navigabilité et certification se retrouve sous plusieurs intitulés de postes :
- Ingénieur certification et navigabilité – ingénieur certification pour la navigabilité
 - Ingénieur certification – ingénieur navigabilité – ingénieur sécurité
 - Ingénieur au sein de l'autorité de l'aviation civile
 - Manager certification
 - Ingénieur assurance qualité système
 - Spécialiste de la certification pour les Autorités aéronautiques
 - Concepteur de systèmes aéronautiques – gestionnaire de configurations – ingénieur système en charge des certifications
 - Spécialiste des données aéronautiques

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'exercice du métier d'Ingénieur navigabilité et certification aéronautiques n'est pas soumis à une réglementation d'activités spécifique au métier.

En revanche, l'exercice du métier se réalise dans un environnement très réglementaire et sécuritaire.

En Europe, les règles relatives à la navigabilité des aéronefs civils sont encadrées par le règlement (UE) 2018/1139 du Parlement européen et du Conseil.

Ce règlement confie à l'Agence Européenne de la Sécurité Aérienne (EASA) la responsabilité de la certification de la conception des aéronefs et aux États membres celle du contrôle de la production et de la maintenance.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible
Salaire médian (mensuel)	2 852 €

Familles professionnelles (FAP)	E5X70 — Techniciens des industries de process · tension 4/5 (Élevée) E5X80 — Agents de maîtrise et assimilés des industries de process · tension 5/5 (Très élevée) H0X92 — Techniciens et agents de maîtrise de la logistique, du planning, de l'ordonnancement et méthodes en industrialisation · tension 3/5 (Modérée) H1X90 — Ingénieurs et cadres de fabrication et de la production · tension 4/5 (Élevée) H1X93 — Ingénieurs des méthodes de production, du contrôle qualité · tension 5/5 (Très élevée) N0X70 — Techniciens d'étude, recherche et développement · tension 5/5 (Très élevée) N1X90 — Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement (industrie) · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	30 741
Jugés difficiles à recruter	42 %
Emplois saisonniers	7 %
Familles professionnelles (FAP)	E5X70 — Techniciens des industries de process E5X80 — Agents de maîtrise et assimilés des industries de process H0X92 — Techniciens et agents de maîtrise de la logistique, du planning, de l'ordonnancement et méthodes en industrialisation H1X90 — Ingénieurs et cadres de fabrication et de la production H1X93 — Ingénieurs des méthodes de production, du contrôle qualité N0X70 — Techniciens d'étude, recherche et développement N1X90 — Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement (industrie)

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Sont recevables les candidatures des titulaires d'un des diplômes suivants :

- Titre d'ingénieur diplômé conférant le grade de master (formations évaluées par la Commission des titres d'ingénieur, liste publiée au journal officiel) ;
- Diplôme d'une école de management, privée ou consulaire, conférant le grade de master (formations évaluées par la CEFDG, liste publiée au bulletin officiel du MESR) ;
- Diplôme de 3ème cycle habilité par les autorités universitaires (Diplôme national de master, DEA, DESS, ...) ou diplôme professionnel de niveau BAC + 5 ;
- Titre inscrit au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) niveau 7 (ancienne nomenclature niveau I) ;
- Diplôme ou attestation de validation d'un niveau équivalent M1 pour des candidats ayant au moins trois ans d'expérience professionnelle en lien avec la formation visée ;
- Diplôme étranger équivalent aux diplômes français exigés ci-dessus.

Pour des diplômes anciens, qui ne sont plus actuellement délivrés, on se rapprochera de ceux qui s'y sont éventuellement substitués.

Conditions d'accès dérogatoires

a) Dans la limite de 40 % maximum de l'effectif de la promotion suivant la formation Mastère Spécialisé concernée, sont recevables, après une procédure de Validation des acquis personnels et professionnels (VAPP), les candidatures de personnes, justifiant a minima de 5 années d'expérience professionnelle pour lesquelles les activités exercées ont un lien avéré avec les compétences professionnelles visées par la formation.

b) Par dérogation pour 30 % maximum du nombre d'apprenants suivant la formation Mastère Spécialisé concernée, sont recevables les candidatures de titulaires d'un des diplômes suivants :

- Diplôme ou attestation de validation d'un niveau équivalent M1 sans expérience professionnelle ou ayant moins de trois ans d'expérience professionnelle en lien avec la formation visée.

- Diplôme de licence (L3) ou grade de Licence ou titre inscrit au RNCP niveau 6 (ancienne nomenclature niveau II) justifiant d'une expérience professionnelle de 3 ans minimum, en lien avec la formation visée.
- Le pourcentage total des dérogations prévues au a) et au b) ci-dessus ne doit pas excéder 40%.
- Pré-requis en Anglais
- Certification en langue anglaise : Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL) : niveau B2 ou équivalent

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

Certification en langue anglaise : Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL) : niveau B2 ou équivalent

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

A la suite d'épreuves d'évaluation, une certification est délivrée par un jury aux candidats ayant satisfait aux épreuves. Le jury doit être constitué a minima de 2 personnes. Sa composition doit garantir l'indépendance pleine et entière du jury et prévenir d'éventuels conflits d'intérêts.

Un minimum de 50% de ses membres doivent être extérieurs à l'organisme certificateur (ou aux co-certificateurs du réseau) et à celui qui a assuré la formation (ou ceux qui sont habilités pour assurer la formation par le certificateur).

Composition du jury

- Le Directeur des Etudes et de la Recherche et/ou son adjoint, ou le responsable de la formation initiale ou continue, ou leurs représentants
- Un professionnel du métier ou des compétences visées
- Un second professionnel du métier ou des compétences visées

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

A la suite d'épreuves d'évaluation, une certification est délivrée par un jury aux candidats ayant satisfait aux épreuves. Le jury doit être constitué a minima de 2 personnes. Sa composition doit garantir l'indépendance pleine et entière du jury et prévenir d'éventuels conflits d'intérêts.

Un minimum de 50% de ses membres doivent être extérieurs à l'organisme certificateur (ou aux co-certificateurs du réseau) et à celui qui a assuré la formation (ou ceux qui sont habilités pour assurer la formation par le certificateur).

Composition du jury

- Le Directeur des Etudes et de la Recherche et/ou son adjoint, ou le responsable de la formation initiale ou continue, ou leurs représentants
- Un professionnel du métier ou des compétences visées
- Un second professionnel du métier ou des compétences visées

COMPOSITION DU JURY — VAE

Le jury de délivrance de la certification "Ingénieur navigabilité et certification aéronautiques" (MS), par la Validation des Acquis de l'Expérience, est composé de quatre membres.

- Le Responsable des formations Mastère Spécialisé® ou son représentant
- L'Inspecteur des Etudes du Mastère Spécialisé®. Aviation Safety Aircraft Airworthiness ou son représentant
- Un « ingénieur navigabilité et certification aéronautiques » titulaire d'une certification équivalente
- Un employeur / industriel dans le domaine du Management de la Sécurité dans le Transport Aérien

Base légale

Date de décision	01/10/2024
Durée de l'enregistrement	5 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	01/10/2029
Date de dernière délivrance possible	01/10/2033

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2021	15	0	93 %	93 %

2020	11	0	100 %	91 %
2019	7	0	100 %	100 %

Liens avec d'autres certifications

CORRESPONDANCES (PAR BLOCS)

RNCP36051

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

- <https://www.enac.fr/en/aviation-safety-aircraft-airworthiness>
- <https://www.isae-superaero.fr/en/academics/advanced-masters/programs/advanced-master-aviation-safety-aircraft-airworthiness-asaa/>
- <https://www.ecole-air-espace.fr/formations/formation-continue/masteres-specialises/mastere-specialise-asaa/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/39574/>

Où se former

Formations référencées	1
Organismes	1
Régions couvertes	1
Prix indicatif	14 500 €

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	1
Parcours menés à terme	0
Taux d'achèvement	0 %
Période	09/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	1
Montant total engagé	12 000 €
Coût moyen par dossier	12 000 €
Durée moyenne	1411 h
Période	07/2026
Reste à charge titulaire	58 %
France compétences	42 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.